



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transport de matières dangereuses

Question écrite n° 72853

## Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur un renforcement de la prévention des risques liés au transport de produits dangereux. Après la catastrophe industrielle de Toulouse du 21 septembre, les établissements industriels classés sous la directive européenne Seveso 2 ont fait l'objet d'une vigilance accrue. Cependant, à destination ou en provenance de ces établissements, des produits dangereux circulent dans des zones d'habitation présentant un risque accru pour les populations. Un déraillement de wagons-citernes de gaz toxique utilisés par un site industriel classé Seveso 2 s'est ainsi produit en mars 2001 en gare de Narbonne. Bien que maîtrisé, cet incident rappelle la nécessité de veiller également, au-delà des établissements eux-mêmes, sur la fiabilité des équipements et des infrastructures de transport de produits dangereux. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour renforcer la sécurité des transports de produits à risques, particulièrement sur route et par rail, dans les gares et tous lieux proches d'habitations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Bascou](#)

**Circonscription :** Aude (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72853

**Rubrique :** Transports

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement, transports, logement et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 février 2002, page 832